



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**



**\*25096154\***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE  
DU HAINAUT

**22 JUL. 2025**

**DIVISION MONS**  
Greffe

N° d'entreprise : **440 868 364**

**Nom**

(en entier) : **Intercommunale Gabrielle Passelecq**

(en abrégé) : **Gabrielle Passelecq**

Forme légale : **Société Coopérative Intercommunale**

Adresse complète du siège : **chemin du Chêne aux Haies 24 - 7000 Mons**

**Objet de l'acte : 26/06/2025 Assemblée Générale + Conseil d'Administration: installation du CA, désignation d'Administrateurs, délégations**

\* Assemblée Générale du 26/06/2025

AGO.2025-24 / Démission d'office de l'ensemble des administrateurs.

Conformément à la circulaire du 10/10/2024 relative à l'installation des nouveaux organes dans les intercommunale, l'assemblée générale du 1er semestre 2025 procède au renouvellement intégral des mandats.

L'Assemblée générale ordinaire prend acte de la démission d'office de l'ensemble des administrateurs en vue du renouvellement intégral des mandats suite aux élections communales du 13/10/2024.

AGO.2025-25 / Nomination des administrateurs.

L'Assemblée générale ordinaire procède à la nomination des Administrateurs suivants.

- o Madame Anne-Sophie JURA (Ville de Mons)
- o Madame Mélanie OUALI (Ville de Mons)
- o Monsieur Jean-Paul DEPLUS (Ville de Mons)
- o Monsieur Samy KAYEMBE (Ville de Mons)
- o Monsieur Jean-Pierre LEPINE (Commune de Quaregnon)
- o Monsieur Arnaud MALOU (Commune de Frameries)
- o Monsieur Gianni PALERMO (Ville de Saint-Ghislain)
- o Monsieur Giuseppe SCINTA (Commune de Colfontaine)
- o Madame Sophie DELCOURT-BOTERDAEL (Commune de Quévy)
- o Monsieur Florent DUFRANE (Ville de Mons)
- o Madame Stéphanie HOTTON (Commune de Jurbise)
- o Madame Angela MURATORE (Commune de Frameries)
- o Madame Dorothee GOSSELIN (Ville de Saint-Ghislain)
- o Madame Natacha VANDENBERGHE (CPAS de Mons)
- o Monsieur Corentin NALLETAMBY (CPAS de Mons)
- o Professeur Philippe DUBOIS (UMONS)
- o Professeur Pierre OSWALD (ULB)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :  
**Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

AGO.2025-26 / Désignation de Madame Sabine LIBERT en qualité d'Administratrice indépendante sur présentation du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale ordinaire approuve la désignation de Madame Sabine LIBERT en qualité d'administrateur indépendant sur présentation du Conseil d'administration.

-----

AGO.2025-27 / Désignation de Monsieur Michaël LEBRUN en qualité d'Administrateur indépendant sur présentation du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale ordinaire approuve la désignation de Monsieur Michaël LEBRUN en qualité d'Administrateur indépendant sur présentation du Conseil d'administration.

\*\*\*\*\*

\* Conseil d'Administration du 26/06/2025

CA.2025-2 / Désignation du Président.

Le Conseil d'administration, à l'issue d'un scrutin secret, à l'unanimité, approuve la désignation de Monsieur Samy KAYEMBE en qualité de Président du Conseil d'administration.

-----

CA.2025-4 / Désignation des membres du Comité restreint de gestion du Secteur A.

CA.2025-5 / Désignation des membres du Comité restreint de gestion du Secteur B.

CA.2025-6 / Désignation des membres du Comité restreint de gestion du Secteur C.

Le Conseil d'administration, à l'issue d'un scrutin secret, approuve la désignation en qualité de membres des Comités restreints de gestion des Secteurs A, B et C :

- o Monsieur Samy KAYEMBE
- o Madame Mélanie OUALI
- o Madame Natacha VANDENBERGHE
- o Monsieur Florent DUFRANE

-----

CA.2025-7 / Désignation des membres du Comité de rémunération.

Le Conseil d'administration, à l'issue d'un scrutin secret, approuve la désignation en qualité de membres du Comité de rémunération :

- o Madame Anne-Sophie JURA (PS)
- o Monsieur Jean-Paul DEPLUS (PS)
- o Monsieur Arnaud MALOU (PS)
- o Florent DUFRANE (MR)

-----

CA.2025-8 / Désignation des membres du Comité d'audit.

Le Conseil d'administration, à l'issue d'un scrutin secret, approuve la désignation en qualité de membres du Comité d'audit :

- o Monsieur Jean-Paul DEPLUS (PS)
- o Monsieur Jean-Pierre LEPIE (PS)
- o Monsieur Arnaud MALOU (PS)
- o Madame Stéphanie HOTTON (MR)

-----

**CA.2025-17 / Délégation de pouvoirs du Conseil d'administration aux Comités restreints de gestion des Secteurs A, B et C.**

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, délègue, sous sa responsabilité, les pouvoirs suivants aux Comités restreints de gestion des secteurs A, B et C, du 27 juin 2025 au 26 juin 2028 :

- Conclure, modifier et résilier tous contrats et conventions entrant dans le cadre de l'objet social, qui n'induisent à charge de l'Intercommunale, sur la totalité de leur durée, des engagements financiers dont le montant est supérieur à 500.000 euros HTVA.

- o Approuver les rectifications à apporter aux cahiers des charges, préalablement approuvés par le CA, pour autant que ces rectifications ne concernent pas l'objet du marché, le mode de passation, l'estimation chiffrée, les critères de sélection et d'attribution.

- Recruter et licencier le personnel médical et paramédical engagé sous statut d'indépendant.

- Prononcer, à l'encontre d'un membre du personnel contractuel, toute peine disciplinaire prévue au règlement de travail.

- Rompre le contrat de travail de commun accord avec le membre du personnel.

- Rompre le contrat de travail de manière unilatérale, à savoir :

- o le licenciement moyennant préavis ;

- o le licenciement moyennant paiement d'une indemnité compensatoire de préavis ;

- o le licenciement pour motif grave.

- Représenter l'Intercommunale devant toute juridiction à défaut de paiement ou en cas de contestation, citer et comparaître tant en demandant qu'en défendant, devant toute juridiction, obtenir tout jugement, arrêt, décision, sentence et les faire exécuter par toute voie de droit, donner mainlevée de toute saisie ou opposition, accomplir toute opération nécessitée par la faillite, le concordat ou la liquidation d'un débiteur, acquiescer, transiger ou compromettre en tout état de cause sur tous intérêts sociaux, élire domicile.

Les pouvoirs du CR A couvrent les matières qui relèvent du secteur A.

Les pouvoirs du CR B couvrent les matières qui relèvent du secteur B.

Les pouvoirs du CR C couvrent les matières qui relèvent du secteur C.

-----

**CA.2025-18 / Délégation par le Conseil d'administration de la gestion journalière au titulaire de la fonction dirigeante locale.**

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, délègue, sous sa responsabilité, du 27 juin 2025 au 26 juin 2028, pour l'ensemble des secteurs de l'Intercommunale, à Monsieur Stéphane OLIVIER, Directeur général, Titulaire de la fonction dirigeante locale les actes suivants :

- Exercer la fonction de directeur du CHP chêne aux Haies au sens de la Loi coordonnée du 10 juillet 2008 sur les hôpitaux et autres établissements de soins et la fonction de Directeur Général de l'Intercommunale telle que décrite dans sa fiche de fonction.

- Conclure, modifier et résilier tous contrats et conventions entrant dans le cadre de l'objet social, qui n'induisent pas à charge de l'Intercommunale, sur la totalité de leur durée, des engagements financiers dont le montant est supérieur à 143.000 euros HTVA. En cas d'urgence, cette limite est portée à 500.000 euros HTVA, à charge d'en porter connaissance à la première séance utile du Comité restreint aux fins de ratification.

- Recruter le personnel engagé sous contrat de travail.

- Conclure tout avenant au contrat de travail d'un agent.

- Conclure ou résilier toute mission d'intérim.

- Rompre le contrat de travail de commun accord avec le membre du personnel.

- Rompre le contrat de travail de manière unilatérale, à savoir :

- o Le licenciement moyennant préavis ;

- o Le licenciement moyennant paiement d'une indemnité compensatoire de préavis.

- Prononcer, à l'encontre d'un membre du personnel contractuel ou statutaire les peines disciplinaires suivantes : avertissement, réprimande, retenue sur salaire, suspension de maximum 7 jours conformément au règlement de travail.

Les six délégations qui précèdent ne s'appliquent pas au personnel exerçant une fonction de direction ni aux licenciements décidés dans le cadre d'une procédure disciplinaire.

- Décider, de commun accord avec la personne intéressée, de l'augmentation ou de la diminution de temps de travail de tout agent statutaire.

- Prendre les décisions relatives à l'évaluation des agents : désigner les supérieurs hiérarchiques chargés de l'évaluation, traiter les recours (sauf si l'agent évalué est un directeur de département), arrêter le résultat de l'évaluation.

- Conclure les avenants aux conventions du personnel médical et paramédical engagé sous statut d'indépendant, quand ces conventions ont été initialement conclues par le Comité restreint de gestion ou par le Conseil d'administration.

- Autoriser en tant que gestionnaire, en application de l'article 43 du statut médical, la majoration des activités extramuros d'un médecin engagé sous statut d'indépendant.
- Conclure, avec du personnel médical et paramédical engagé sous statut d'indépendant, des conventions de gardes et des conventions de détachement.
- Prendre acte de la fin, par démission, des conventions du personnel médical et paramédical engagé sous statut d'indépendant.
- Toucher et recevoir toutes sommes ou valeurs qui peuvent être dues à l'Intercommunale à quelque titre et pour quelque cause que ce soient, en donner valablement quittance.
- Ouvrir tout compte auprès de toute banque, établissement financier ou administratif quelconque, y compris l'Office des Chèques Postaux, domicilier ces comptes, contracter tout emprunt et ouverture de crédit, effectuer sur les comptes que la société possède auprès de toute banque et auprès de l'Office des Chèques Postaux, toute opération quelconque et tout emploi de fonds.
- Payer toute somme due par l'Intercommunale à quelque titre et pour quelque cause que ce soient, retirer toute quittance et décharge.
- Faire endosser, négocier, acquitter, accepter et avaliser tout effet de commerce, chèque, lettre de change, warrant et autre document similaire, remettre tout effet, le retirer, même avant la présentation de l'échéance, présenter tout bordereau à l'escompte et en toucher le montant, faire tout protêt et dénonciation, prolonger le délai des traites et effets de commerce échus, faire établir, accepter et consentir toute compensation, accepter et consentir toute subrogation.
- Retirer de la poste, de la douane, de la Société Nationale des Chemins de Fer, de toute entreprise de transports, de tout organisme généralement quelconque et chez tout particulier, les lettres, télégrammes, caisses, paquets, colis, recommandés, chargés, assurés ou non et ceux renfermant des valeurs déclarées, encaisser tout mandat-poste, toute assignation ou quittance postale, en donner quittance ou décharge.
- Signer les encaissements, lettres de voiture ou d'expéditions et autres documents.
- Représenter l'Intercommunale devant toutes les administrations publiques ou privées, signer les déclarations fiscales, introduire toute réclamation, requête et demande de restitution.
- Signer au nom de l'Intercommunale tout acte ou document relatif à l'achat ou à la vente de terrains ou de bâtiments ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration ou du Comité Restreint de Gestion.
- Dresser tout inventaire de biens et valeurs quelconques pouvant appartenir à l'Intercommunale.
- Requérir toute inscription ou modification au registre de commerce.
- En tant que Représentant Institutionnel Marchés Publics (RIMP) de l'Intercommunale au sein de l'ACAH, approuver et prendre les décisions de lancement et d'attribution des marchés publics (et leur éventuel retrait d'attribution) des marchés publics de l'ACAH et signer les documents y relatifs.
- Conclure des conventions entre le service ACASA et d'autres Services d'Aide aux Familles et aux Aînés (SAFA) au sujet du plein emploi des contingents des SAFA.
- Solliciter l'affiliation de l'Intercommunale à tout organisme officiel.

-----

CA.2025-19 / Délégation par le Conseil d'administration des signatures pour l'exécution des actes administratifs de gestion courante.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, délègue, sous sa responsabilité, les signatures pour l'exécution de tous les actes ou correspondances qui engagent l'Intercommunale à l'égard des tiers, à l'exception des actes et correspondances relatifs à des tâches ou des missions ayant spécifiquement fait l'objet d'une délégation du Conseil d'administration au titulaire de la fonction dirigeante locale et à certains membres du personnel de l'Intercommunale, à Monsieur Samy KAYEMBE, Président du Conseil d'administration, et à Monsieur Stéphane OLIVIER, Directeur général.

En cas d'absence, et pour les documents qui nécessitent d'être signés en urgence, le Président du Conseil d'administration peut être remplacé par le Vice-président du Conseil d'administration, et Monsieur Stéphane OLIVIER, Directeur général, peut être remplacé par Madame Véronique BAUFFE, Directrice générale adjointe, et, en cas d'absence de celle-ci, par Monsieur David CASTERMAN, Directeur financier.

\*\*\*\*\*

Composition du Conseil d'Administration au 26/06/2025, par ordre alphabétique:

BOTERDAEL Sophie, Administrateur représentant le CPAS de Quévy, domicile : rue Haute 32 à 7040 QUEVY-LE-PETIT, Registre National 771202-270.13  
 DEPLUS Jean-Paul, Administrateur représentant la Ville de Mons, domicile: rue des Casemates 14 à 7000 MONS , Registre National 540507-017.69  
 DUBOIS Philippe, Administrateur représentant l'UMONS, domicile: Rue Grande, 1 à 4260 CIPLET , Registre National 650623-071.64  
 GOSSELIN Dorothée, Administrateur représentant la Ville de Saint-Ghislain, domicile : rue Robert Lestrade 29 à 7332 SIRAULT, Registre National 700830-006.38  
 HOTTON Stéphanie, Administrateur représentant la Commune de Jurbise, domicile Chemin du Prince 24 à 7050 ERBISOEUL, Registre National 741015-024.83  
 JURA Anne-Sophie, Administrateur représentant la Ville de Mons, domicile : rue de l'Espagne 29 à 7000 MONS, Registre National 920810-270.60  
 KAYEMBE Samy, Président, Administrateur représentant la Ville de Mons, domicile: Rue Devaux, 29 à 7011 GHLIN , Registre National 670727-443.09  
 LEBRUN Michaël, Administrateur Indépendant, domicile : rue de la Vieille Fontaine 44 à 7020 MAISIERES, Registre National 741204-183.19  
 LEPINE Jean-Pierre, Administrateur représentant la Commune de Quaregnon, domicile : Place Nicolas Jenart 19 à 7390 QUAREGNON, Registre National 590628-121.29  
 LIBERT Sabine, Administrateur indépendant, domicile : domiciliée Chemin du Prince 24 à 7050 ERBISOEUL, Registre National 741015-024.83  
 MALOU Arnaud, Administrateur représentant la Commune de Frameries, domicile : Rue du Chêne 71 à 7080 NOIRCHAIN, Registre National 851029-173.36  
 MURATORE Angela, Administrateur représentant la Commune de Frameries, domicile rue de la Chaux de Fonds 26 à 7080 FRAMERIES, Registre National 620223-110.31  
 NALLETAMBY Corentin, Administrateur représentant le CPAS de Mons, domicile : Clos Fernand Debrouck 6/04 à 7000 MONS, Registre National 890825-277.43  
 OSWALD Pierre, Administrateur représentant l'ULB, rue du Mail 109 à 1050 BRUXELLES, Registre National 74.07.28-101.80  
 OUALI Mélanie, Administrateur représentant la Ville de Mons, domicile : Rue de la Drève, 89 à 7011 GHLIN , Registre National 750701-060.79  
 PALERMO Gianni, Administrateur représentant la Ville de Saint-Ghislain, domicile rue de l'Abbaye 50 à 7330 SAINT-GHISLAIN, Registre National 801008-243.06  
 SCINTA Giuseppe, Administrateur représentant la Commune de Colfontaine, domicile: rue Garcia Lorca 121 à 7340 COLFONTAINE , Registre National 560825-067.27  
 VANDENBERGHE Natacha, Administrateur représentant le CPAS de Mons, domicile : rue de la Croix Rouge 23 à 7000 MONS, Registre National 790913-022.49  
 OLIVIER Stéphane, Directeur Général, délégué à la Gestion Journalière

Stéphane OLIVIER  
 Directeur Général